

## **Compte rendu de la séance du vendredi 08 avril 2022**

Secrétaire(s) de la séance:

Alexandre ALBISSON

### **Délibérations du conseil:**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022 ( 2022\_039)**

Le budget primitif communal 2022 s'équilibre ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
1 386 365,00 €	1 386 365,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 465 481,01 €	1 465 481,01 €

TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	TOTAL DU BUDGET EN RECETTES
2 851 846,01 €	2 851 846,01 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget à 11 voix pour et 4 absentions.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 ( 2022\_040)**

Le budget primitif 2022 de l'eau et de l'assainissement s'équilibre ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
115 878,78 €	115 878,78 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
127 030,05 €	127 030,05 €

TOTAL DU BUDGET EN DEPENSES	TOTAL DU BUDGET EN RECETTES
242 908.83 €	242 908.83 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget à 11 voix pour et 4 absentions.

#### **Vote des budgets primitifs annexes - halte garderie et camping 2022 ( 2022\_041)**

1- Le budget primitif annexe de la Halte Garderie 2022 s'équilibre ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
180 438,00 €	180 438,00 €

2 - Le budget primitif annexe Camping 2021 s'équilibre ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
8 539,00 €	8 539,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de la halte garderie et du camping.

#### Taux des impôts directs 2022 ( 2022\_042)

Délibérant sur le taux des impôts directs locaux pour 2022, le Conseil Municipal, considérant le produit fiscal attendu voté (**475 658 €**), décide, à l'unanimité, de majorer, de façon uniforme, les taux de 2 taxes communales de 1,030000 et suivant le tableau ci-après :

TAXES	B A S E S 2021	T A U X VOTÉS EN 2021	T A U X VOTÉS EN 2022	PRODUITS
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 615 001	35 %	36,05 %	598 070
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46 631	78,80 %	81,164 %	39 202
montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité direct local				( 637 272 + 172 932 + 17905) -352 = <b>475 658 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition correspondant.

#### Réflexion sur les tarifs de l'eau et l'assainissement ( 2022\_043)

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que le budget de l'eau et assainissement devrait s'autofinancer en dépenses et en recettes et ne devrait pas recevoir une subvention d'équilibre de la part du budget général. C'est pour cela qu'il présente un tableau exposant une évolution du tarif de l'eau et l'assainissement sur plusieurs années, afin d'obtenir un budget le plus sincère possible. (voir tableau en annexe)

Il explique que ce tableau n'est pas figé à ce jour et permettrait de tendre à un équilibre budgétaire avec une évolution progressive jusqu'en 2025, car en 2026 la compétence de l'eau

et de l'assainissement reviendra à la communauté de commune de Murat « Hautes Terres Communautés ». Le résultat de cette réflexion fera l'objet de futures délibérations.

Une augmentation serait prévue pour 2023 comme suit:

11% pour l'assainissement et 12% pour l'eau potable.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de travailler sur ce projet afin de s'approcher au mieux d'un équilibre budgétaire.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE  
BRETAGNE DANS LE CADRE DE L'ETUDE PATRIMONIALE DU RESEAU AEP ( 2022\_044)

Monsieur le Maire rappelle que l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les collectivités pour améliorer la connaissance patrimoniale de leurs réseaux d'eau potable. Des aides financières peuvent être apportées pour réaliser les études patrimoniales, pour établir les plans des réseaux d'eau, pour acquérir les logiciels de gestion patrimoniale et créer les systèmes d'information géographique jusqu'à un taux maximal de 70 %.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose qu'il a contacté l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » afin de lui confier la réalisation d'une étude patrimoniale du réseau d'eau potable en cartographiant, actualisant les rendements pour définir un plan d'actions.

La convention mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par Cantal Ingénierie et Territoires comprend :

- L'analyse de la situation et la définition des besoins,
- L'assistance pour le montage des dossiers de subventions liés à cette mission,
- La numérisation des données patrimoniales
- L'actualisation des valeurs de rendements du réseau d'eau potable et l'aide technique à la pré-localisation des fuites
- Assistance à la mise à jour / création du rapport sur le prix et la qualité du service

Le forfait de rémunération est de : **10 633,43 € HT, soit 12 760,12 € TTC,**

Correspondant à 29 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 366,67 € HT, soit 440,00 € TTC.

Ce forfait peut être décomposé de la manière suivante :

La numérisation des données patrimoniales eau potable (y compris prestations annexes) 8 433,41€ HT, soit 10 120,10 € TTC ;

Actualisation des valeurs de rendements du réseau d'eau potable et aide technique à la pré-localisation des fuites (location du matériel d'enregistrement et de mesure non comprise correspondant à un montant estimé de 680 € TTC) 2 200,02 € HT, soit 2 640,02 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention de 70 % pour l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable de Cantal Ingénierie et Territoires soit un montant de 7 443,40 €.

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De présenter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le projet d'étude patrimoniale du réseau AEP de Cantal Ingénierie et Territoires pour un montant total de 10 633,43 H.T. soit 12 760,12 € T.T.C.
- De demander une subvention à hauteur de 70 % à cette même agence selon le plan de financement suivant :
  - Agence de l'Eau Loire Bretagne : 70 % X 10 633,43 € H.T. soit 7 443,40 € H.T.
  - Autofinancement commune : 3 190,03 € H.T.
- Dit que le financement de cette opération est inscrit au budget primitif EAU ET ASSAINISSEMENT 2022,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

#### Vente des coupes de bois façonnées 2022 ( 2022\_045)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les parcelles suivantes ont été martelées à l'état d'assiette des coupes 2019 et 2021 et qu'il est possible de procéder à une exploitation en bois façonnés avec vente en contrat d'approvisionnement au profit de la commune :

<b>Forêt</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Type de coupe</b>	<b>Surface</b>	<b>Volume</b>
FC Laveissière	16 A	AMEL	9 ha 38	765 m3
FC Laveissière	21 B	AMEL	1 ha 24	111 m3
FC Laveissière	21 C	IRR	4 ha 06	441 m3
FC Laveissière	23 A	IRR	1 ha 62	165 m3

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 144-1-1 du Code Forestier :

- décide de vendre cette coupe de gré à gré, bord de route,
- décide de mettre ces bois à disposition de l'ONF sur pied, à charge pour l'ONF d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'exploitation,
- accepte que ce lot puisse être intégré dans un processus d'exploitation / vente de lots groupés issus de forêts relevant du Régime Forestier, dans le cadre de contrats d'approvisionnement,
- désigne l'Office National des Forêts comme mandataire légal pour le compte de la Commune pour négocier, conclure la vente et recouvrer les sommes dues. Dans ce cas, les sommes revenant à la commune correspondant au prix de vente du lot ci-dessus, sont reversées par l'ONF déduction faite des charges engagées par l'ONF pour l'exploitation

des bois et des frais liés au recouvrement et au reversement des sommes dues à la Commune,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la convention avec l'ONF fixant les conditions de la vente et d'exploitation du lot ci-dessus.

Appel à projet FCS sécurisation et enrochement de la "route de la Boutille " / réseaux d'assainissement / construction de la STEP de la vallée ( 2022 046)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022-023 du 25 mars 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet pour répondre à l'appel à projets du Conseil départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire.

Ce fond unique d'intervention en faveur des Communes de moins de 3 000 habitants s'organise autour d'une programmation des opérations de manière pluriannuelle, soit la période 2022-2024.

Au titre des années 2022-2024, Monsieur le Maire propose de positionner en intention, à la programmation:

-Des travaux de sécurisation et de l'enrochement de la route de la Boutille pour **2022**.

- Travaux sur les réseaux d'assainissement et de la STEP de la vallée pour **2023 et 2024** dont le plan de financement sera élaboré par la suite car nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires au montage financier.

ØAussi, au vu de ces éléments d'information portés à la connaissance du Conseil Municipal, et après discussion, Monsieur Maire propose,

**De saisir le Conseil départemental**, dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024, pour l'inscription à la programmation du projet précité.

**De solliciter auprès du Conseil départemental**, dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021, une aide pour la sécurisation et l'enrochement de la route de la Boutille pour l'année 2022 et pour les réseaux d'assainissement et travaux de la STEP du bourg pour les années 2023 et 2024.

Après avoir pris connaissance des projets et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant le besoin de réaliser les travaux sus nommés,

**ADOpte**, à l'unanimité, les projets précités. l'estimation total HT pour l'enrochement de la route de la Boutille est de 113 194 € HT soit 135 832.80 € TTC ;

**DECIDE** de préparer le dossier pour les réseaux d'assainissement et de la STEP pour 2023 et 2024.

**SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 pour tous les projets précités ;

**DECIDE** de financer les travaux de la route de la BOUTILLE comme suit :

- **Cout de l'opération:** 113 194 € HT

Subvention demandée 33 958 € HT soit 30%

Autofinancement de 79 236 € HT soit 70%

**ÄPRECISE** que les travaux d'enrochement débiteront courant 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.